

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE
DU JEUDI 4 JUIN 2020 à 19H00**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 29/05/2020

Membres présents : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle, BAYON Eliane, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, DUBOIS Georgette, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie. Messieurs DI BARTOLOMEO Louis, LASSABLIERE Thierry, MURE Jean-Jacques, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, VINCENT Eric.

Membres absents : Monsieur ZMYSLONY Bruno

Membre arrivé en retard : Madame CHEVAILLIER Sylvie (arrivée 19h30)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques MURE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et désigne également le secrétaire de séance.

1. DELIBERATION : Annulation de loyers de délégation du DOMAINE des ETANGS du FOREZ

Suite à la crise sanitaire de la COVID 19, le domaine des Etangs n'a pu recevoir du public.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'annuler les loyers du Domaine des Etangs pour les mois suivants :

- AVRIL 2020
- MAI 2020
- JUIN 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur TISSOT Jean-Paul, Maire, rapporteur de ce dossier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'annuler les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020.

2. DELIBERATION : Convention de mise à disposition : emplacement copains d'abord

Arrivée de madame CHEVAILLIER Sylvie

Le Gérant, Monsieur Hervé SIMONE a arrêté l'exploitation de restauration rapide depuis le 01/01/2020.

Monsieur Florent TORRES souhaite que l'activité redémarre pour cet été durant les mois de juin, juillet août et septembre 2020.

La mise à disposition d'une partie de la parcelle 292 section B d'une superficie d'environ 200 m² est consentie moyennant une indemnité d'occupation du domaine public de 200 € par mois de juin à septembre 2020

1 Copie de cette convention sera donnée au demandeur, 1 copie à la Commune, et 1 copie au Trésorier.

Le conseil municipal relève que cette activité est très attrayante pour le village, et décide à l'unanimité D'approuver le projet de la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. DELIBERATION : Indemnité de fonction du Maire

Rappelons que, conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, **l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum.**

Toutefois, dans toutes les communes, **le maire peut, à son libre choix**, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander, de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur.

Monsieur le Maire, Jean-Paul TISSOT, a demandé au conseil municipal de valider sa demande de ne toucher que 80 % de ses indemnités.

Indemnité de fonction allouée à :

FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX INDICE brut 1027
MAIRE	TISSOT	Jean-Paul	41.28 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur TISSOT Jean-Paul, Maire de la Commune, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la demande de Monsieur Jean-Paul TISSOT de voter à hauteur de 80 % les indemnités de monsieur le Maire.

Monsieur le Maire percevra donc 41.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

4. DELIBERATIONS : indemnités de fonction des Adjointes et des Conseillers

Le conseil municipal procède au vote des indemnités des adjoints et conseillers délégués.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les indemnités des adjoints à 15.84 % (80% des indemnités des adjoints)

Indemnités de fonction allouées aux adjoints :

FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX INDICE brut 1027
1 ^{er} ADJOINT	DI BARTOLOMEO	Louis	15.84%
2 nd ADJOINT	VIAL	Stéphanie	15.84%
3 ^{ème} ADJOINT	LASSABLIERE	Thierry	15.84%

Indemnités de fonction allouées aux conseillers délégués :

FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX INDICE brut 1027
Conseiller Délégué	BAYON	Eliane	7.92
Conseiller Délégué	CHEVAILLIER	Sylvie	7.92
Conseiller Délégué	LEBRE	Marie	7.92
Conseiller Délégué	MURE	Jean-jacques	7.92

5. DELIBERATIONS : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1 – De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2 – De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 3 – De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4 – De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5 – De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6 – De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
- 7 – De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8 – De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

6 Création et composition de la commission extra municipale SIEL

SIEL : Jean-Jacques MURE, Jean-Paul TISSOT

7. Création et composition de la commission extra municipale ASA

ASA : Thierry LASSABLIERE, Jean-Paul TISSOT

8. Création et composition de la commission extra municipale APPEL d'OFFRES

APPEL d'OFFRES :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul TISSOT	Marie LEBRE
Louis DI BARTOLOMEO	Jean-Jacques MURE
Thierry LASSABLIERE	Stéphanie VIAL
Eric VINCENT	

9. Création et composition de la commission extra municipale CNAS

CNAS : Jean-Paul TISSOT

10. Création et composition des commission municipales

ELECTIONS : A définir au Conseil Municipal du 2 juillet 2020

C.C.A.S : A définir au Conseil Municipal du 2 juillet 2020

C.C.I.D : A définir au Conseil Municipal du 2 juillet 2020

ASA :

Titulaire : Thierry LASSABLIERE

Suppléant : Jean-Paul TISSOT

EPURES :

Stéphanie VIAL

COMMUNICATION INFORMATIQUE :

Marie LEBRE, Jean-Jacques MURE, Jean-Paul TISSOT, Eliane BAYON, Sylvie CHEVAILLIER, Maxime SOUBEYRAND, Bruno ZMYSLONY, Louis DI BARTOLOMEO

ECOLE et CONSEIL d'ECOLE :

Jean-Jacques MURE, Stéphanie VIAL, Jean-Paul TISSOT, Georgette DUBOIS, Corinne PERRET, Anne-Noëlle BACHELARD

VOIRIE ET FOSSES :

Louis DI BARTOLOMEO, Jean-Paul TISSOT, Thierry LASSABLIERE, Stéphanie VIAL, Benoît IMBERT, Gilles COULAUD, Louis FONTVIEILLE

BATIMENTS COMMUNAUX

Thierry LASSABLIERE, Jean-Paul TISSOT, Louis DI BARTOLOMEO, Eric VINCENT, Maxime SOUBEYRAND, Clément RAOUL

ENVIRONNEMENT – RISQUES NATURELS :

Sylvie CHEVAILLIER, Jean-Paul TISSOT, Louis DI BARTOLOMEO, Thierry LASSABLIERE, Jean-Jacques MURE, Stéphanie VIAL, Eric VINCENT, Clément RAOUL

AMENAGEMENT du TERRITOIRE des EQUIPEMENTS SPORTIFS et SENTIERS PIETONS

Sylvie CHEVAILLIER, Jean-Paul TISSOT, Thierry LASSABLIERE, Corinne CICERON, Stéphanie VIAL, Eric VINCENT, Clément RAOUL

FINANCES

Jean-Paul TISSOT, Anne-Noëlle BACHELARD, Jean-Jacques MURE

ETANGS

Clément RAOUL, Jean-Paul TISSOT, Louis DI BARTOLOMEO, Thierry LASSABLIERE, Bruno ZMYSLONY, Norbert VIALLA

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Eliane BAYON, Jean-Paul TISSOT, Louis DI BARTOLOMEO, , Stéphanie VIAL, Marie LEBRE

La séance a été levée à 21h00

Le prochain conseil aura lieu en salle du conseil le Jeudi 2 Juillet 2020 à 19h00.